

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 3 MARS 2026

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal En exercice : 09 Présents : 07 Pouvoir : 00	L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-neuf heures trois minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, salle Albert et Juliette Chaussée, sous la présidence de Madame Amale El Khaledi, Maire, formant la majorité des membres en exercice.
Date de la convocation 27 février 2026	Présents : Mesdames Hélène Besnier, Amale El Khaledi, Geneviève Launay, Zélie Lécureur et Emmanuelle Liger, Messieurs Davy Gesbert et Sébastien Grenet.
Date d'affichage 27 février 2026	Excusé(s) : Absent(s) : Madame Marianne Limon, Monsieur Georges Lacroix. Secrétaire de séance : Madame Emmanuelle Liger.

Ordre du Jour

1. Nomination d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2025
3. Décisions prises et dépenses mandatées par le Maire dans le cadre de sa délégation
4. Comptes Financiers Uniques 2025
5. Affectation des résultats 2025
6. Informations et questions diverses

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Emmanuelle Liger a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de voix : Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

Le compte rendu de la réunion du 24 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Nombre de voix : Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0

3. DECISIONS PRISES ET DEPENSES MANDATEES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

3.1. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Néant.

3.2. DEPENSES MANDATEES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Tableau en annexe.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation des dépenses effectuées dans le cadre des délégations.

Nombre de voix : Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0

4. COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

4.1. BUDGET PRINCIPAL « COMMUNE » - VOIR DOCUMENTS JOINTS.

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget principal « Commune » ;

Considérant de le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la commune, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés, entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant que Madame Geneviève Launay, Premier Adjoint au Maire, a été désignée pour présider la séance ;

Considérant que Madame le Maire s'est retirée pour laisser la présidence à Madame Geneviève Launay ;

COMPTE FINANCIER UNIQUE PRINCIPAL - COMMUNE						
Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	21 107.37 €			87 216.46 €	21 107.37	87 216.46 €
Opérations de l'exercice	591 705.50 €	527 711.17 €	104 064.19 €	118 424.62 €	695 769.69 €	646 135.79 €
TOTAUX	612 812.87 €	527 711.17 €	104 064.19 €	205 641.08 €	716 877.06 €	733 352.25 €
Résultats de clôture	85 101.70 €			101 576.89 €		16 475.19 €
Restes à réaliser	42 752.61 €	78 325.28 €			42 752.61 €	78 325.28 €
TOTAUX CUMULES	127 854.31 €	78 325.28 €		101 576.89 €	42 752.61 €	94 800.47 €
RESULTATS DEFINITIFS	49 529.03 €			101 576.89 €		52 047.86 €

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Geneviève Launay, Premier Adjoint au Maire, décide, à l'unanimité, de :

- Donner acte de la présentation faite du CFU du budget « Commune » 2025 comme résumé ci-dessus ;
- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- Approuver le Compte Financier Unique du budget principal « Commune » de l'exercice 2025.

Nombre de voix : Pour : 6 - Contre : 0 - Abstention : 0

Lors du vote, Madame le Maire a quitté la salle.

4.2. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe « Assainissement » ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la commune - budget annexe « Assainissement », en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés, entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant que Madame Geneviève Launay, Premier Adjoint au Maire, a été désignée pour présider la séance ;

Considérant que Madame le Maire s'est retirée pour laisser la présidence à Madame Geneviève Launay ;

COMPTE FINANCIER UNIQUE ANNEXE - ASSAINISSEMENT						
Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	198.75 €			4 903.38 €	198.75 €	4 903.38 €
Opérations de l'exercice	8 757.61 €	6 763.75 €	14 375.84 €	15 000.07 €	23 133.45 €	21 763.82 €
TOTAUX	8 956.36 €	6 763.75 €	14 375.84 €	19 903.45 €	23 332.20 €	26 667.20 €
Résultats de clôture	2 192.61 €			5 527.61 €		3 335.00 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	2 192.61 €			5 527.61 €		3 335.00 €
RESULTATS DEFINITIFS	2 192.61 €			5 527.61 €		3 335.00 €

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Geneviève Launay, Premier Adjoint au Maire, décide, à l'unanimité, de :

- Donner acte de la présentation faite du CFU 2025 du budget « Assainissement » comme résumé ci-dessus ;
- Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- Approuver le Compte Financier Unique du budget annexe « Assainissement » de l'exercice 2025.

Nombre de voix : Pour : 6 - Contre : 0 - Abstention : 0

Lors du vote, Madame le Maire a quitté la salle.

5. AFFECTATION DES RESULTATS 2025

5.1. AFFECTATION DES RESULTATS 2025 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

La proposition suivante a été présentée au Conseil Municipal :

BUDGET PRINCIPAL - COMMUNE		
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	2025	101 576.89 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	2025	85 101.70 €
EXCEDENT DES RESTE A REALISER	2025	35 572.67 €
AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2026	49 529.03 €
AFFECTATION A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2026	52 047.86 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, l'affectation des résultats proposée ci-dessus pour le budget principal « Commune ».

Nombre de voix : Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0

5.2. AFFECTATION DES RESULTATS 2025 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

La proposition suivante a été présentée au Conseil Municipal :

BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT		
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	2025	5 527.61 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	2025	2 192.61 €
BESOIN FINANCEMENT DES RESTE A REALISER	2025	- €
AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2026	2 192.61 €
AFFECTATION A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2026	3 335.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, l'affectation des résultats proposée ci-dessus pour le budget annexe « Assainissement ».

Nombre de voix : Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0

6. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Dimanche 12 avril : Rallye du Mans.
- Mai-juin : Exposition sculpteur sur la commune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h36.

Le Maire
Amale El Khaledi

Le secrétaire de séance
Emmanuelle Liger